

Organisation des stages en médecine de famille Bachelor et Master en médecine Université de Fribourg



Document à l'usage exclusif des étudiant·e·s en médecine de l'Université de Fribourg ainsi que des médecins accueillant des étudiant·e·s en stages de médecine de famille.

Version septembre 2022

Table des matières

Structure des études	1
Stages en médecine de famille.....	2
Quelles conditions doivent être remplies par les médecins de famille afin de pouvoir accueillir un-e étudiant-e ?	3
Dispositions relatives à l'organisation des différents stages.....	4
Pour tous les stages	4
Stage d'observation	4
Stage d'introduction	4
Stage longitudinal	4
Stage final.....	5
Résumé des différents stages	6
Assurances	7
Accident.....	7
Responsabilité civile	7
Obligation du secret médical	7
Habillement et matériel.....	7
Trajet vers le lieu de travail.....	7
Contrat de travail	7
Vacances	8
Absences pendant le stage	8
Changement / annulation / interruption du stage	8
Problèmes durant le stage.....	8
Charte de prévention et d'action pour la protection de l'intégrité des	8
étudiant-e-s	8
Cadre légal de la charte.....	8
Engagement et actions	9
Charte du professionnalisme	9
Pour les étudiant-e-s.....	9
Pour les médecins	9
Annexe A - Check-list pour la réunion préparatoire	10
Annexe B - Formulaire d'obligation du secret	11

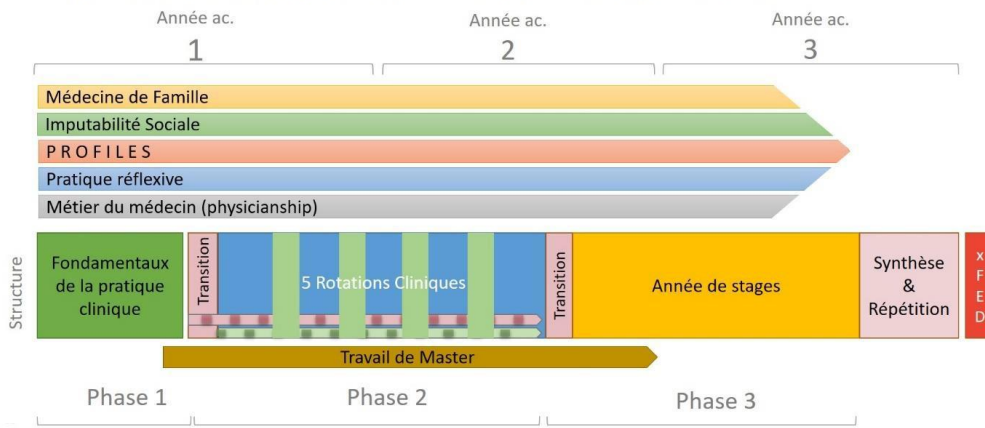
Structure des études

Les études à l'Université de Fribourg sont divisées en deux périodes : le niveau Bachelor (1^{ère}-3^{ème} année) ainsi que le niveau Master (4^{ème}-6^{ème} année).

Les études **niveau Bachelor** comprennent les bases des sciences physiques et naturelles suivantes : anatomie, pathologie, physiologie et physiopathologie ainsi que la pharmacologie. En outre, des compétences cliniques de base sont enseignées selon le catalogue d'enseignement PROFILES. Il y a 2 stages en médecine de famille pendant le Bachelor : un jour en première année (le stage d'observation) et quatre jours en troisième année (le stage d'introduction).

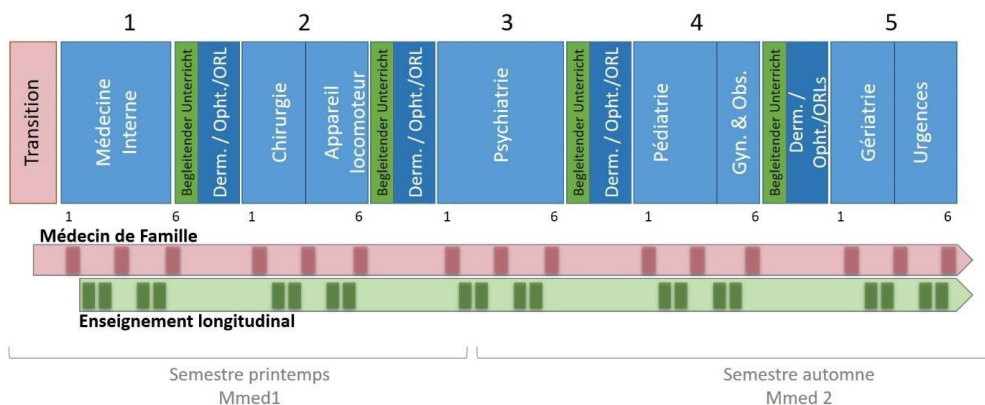
Les études **niveau Master** visent à acquérir les connaissances en pathologie clinique et à approfondir les connaissances en anamnèse et méthodes de diagnostics.

Master en médecine: 180 crédits ECTS



Durant la phase 2, la phase de rotation clinique, le stage longitudinal en médecine de famille se déroule de manière suivante : 1 journée (toujours le même jour de la semaine) toutes les 3 semaines pendant 10 mois, soit au total 15 jours de stage au cabinet. Le stage final a lieu pendant l'année de stages pratiques.

Phase 2: Rotations cliniques



Stages en médecine de famille

Etant donné que Fribourg s'oriente particulièrement vers la médecine de famille, les stages ont lieu durant toutes les périodes des études.

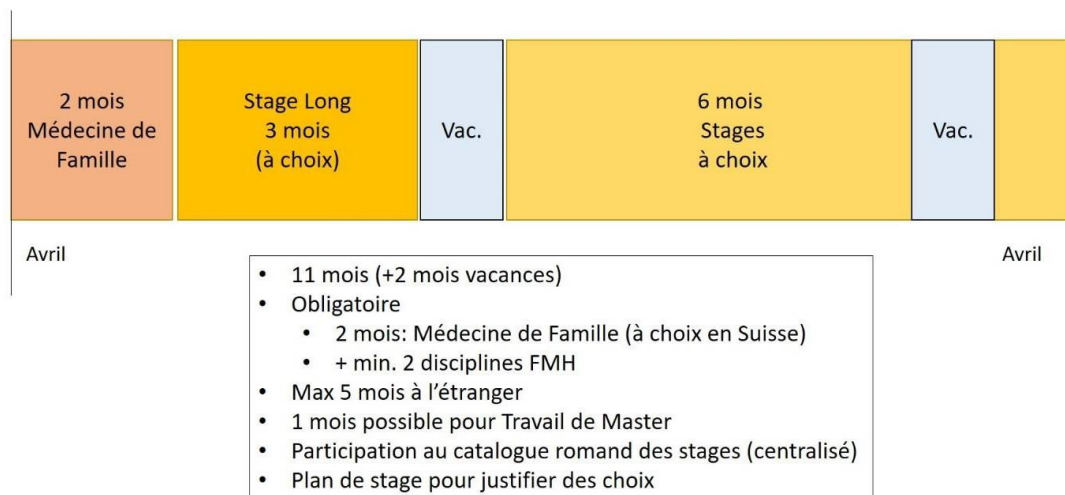
Les études niveau Bachelor comportent 2 stages différents :

- Le **stage d'observation**, qui a lieu en 1^{ère} année. Il dure 1 jour et permet à l'étudiant·e d'avoir un premier contact avec un cabinet de médecine de famille ainsi que de vrai·e·s patient·e·s. Lors de ce stage, l'étudiant·e observera le travail du médecin et peut ainsi se sensibiliser aux différents aspects de la médecine de famille.
- Le **stage d'introduction** de 4 jours a lieu en 3^{ème} année. Lors de ce stage, l'étudiant·e observera le travail du médecin, se sensibilisera aux différents aspects de la médecine de famille, et pourra déjà effectuer quelques gestes simples, en accord avec la médecin formatrice ou le médecin formateur. Ce stage peut se dérouler dans un cabinet de médecine de famille ou dans un cabinet de pédiatrie.

Les études niveau Master comportent également 2 stages différents :

- Le **stage longitudinal**, qui a lieu pendant la 4^{ème} et 5^{ème} année, se déroule de la manière suivante : 15 jours de stage répartis sur 10 mois, soit 1 jour toutes les 3 semaines. Cela permet de revoir les mêmes patient·e·s à plusieurs reprises et favorise l'observation de leur progression.
- Le **stage final** a lieu en 6^{ème} année, durant l'année de stages cliniques, aussi appelée Phase 3 (voir le schéma explicatif de l'année entière ci-dessous). L'étudiant·e effectue un stage d'une durée de 2 mois (en une fois ou 2 mois séparés) dans un cabinet de médecine de famille et/ou de pédiatrie.

Phase 3: stages cliniques



Quelles conditions doivent être remplies par les médecins de famille afin de pouvoir accueillir un·e étudiant·e ?

- Titre de spécialiste en médecine interne générale (ou pédiatrie pour le stage d'introduction et final). Les médecins praticiens peuvent, sur demande, également accueillir un·e étudiant·e.
- Au moins 60% d'activité dans les soins de premier recours.
- Participation au cours d'introduction à l'enseignement mis en place par l'Université de Fribourg et adressé aux médecins de famille formateurs, ou participation à un cours équivalent dans une autre université (pas nécessaire pour le stage d'observation de 1^{ère} année et d'introduction de 3^{ème} année).
- Formation continue en didactique d'une heure par année en moyenne sur 5 ans. Des cours sont proposés par les différentes universités et dans certains congrès (SSMIG, CMPR,...) (pas nécessaire pour le stage d'observation de 1^{ère} année et le stage d'introduction de 3^{ème} année).
- Travail dans un cabinet médical suisse. Ne sont pas admises les institutions telles que les policliniques ou urgences.
- Le plaisir d'enseigner et aimer le travail de médecin de famille.
- Âge limite : 70 ans.

Dispositions relatives à l'organisation des différents stages

Pour tous les stages :

- L'organisation complète se fait via la plateforme en ligne **Frimed** (<http://www.unifr.ch/frimed>)
- Une **fiche de suivi** ainsi qu'une liste d'objectifs sont à disposition sur Frimed. Ces documents doivent servir de guide, à la fois pour l'étudiant-e et pour la médecin formatrice ou le médecin formateur (MF). Une fois le stage terminé, l'étudiant-e doit télécharger la fiche suivi sur la plateforme Frimed.
- Une **évaluation de stage** est à remplir par le MF, directement en ligne sur Frimed. Elle permet à la ou au MF d'indiquer à l'Institut de médecine de famille si le stage peut être validé. Une discussion brève et sincère permet à l'étudiant-e ainsi qu'au MF d'avoir un retour direct. Ceci contribue aussi à l'amélioration continue de la relation pédagogique entre la ou le MF et l'étudiant-e. L'étudiant-e a également une évaluation de stage à remplir, directement en ligne sur la plateforme Frimed. Celle-ci ne sera visible que par l'Institut de Médecine de Famille.
La ou le MF recevra sa rémunération uniquement après avoir rempli cette évaluation.
- Une **attestation** est générée automatiquement pour la ou le MF une fois que la ou le MF et l'étudiant-e ont rempli les évaluations concernant le stage.

Stage d'observation (1^{ère} année d'études)

- En vue de la préparation du stage, l'étudiant-e contacte la ou le MF pour organiser la journée de stage.
- Chaque étudiant-e effectue 1 jour de stage dans le cabinet d'un médecin de famille.
- La ou le MF devrait planifier 60 minutes de temps d'enseignement pour ce jour de stage, avec la possibilité de diviser ce temps en plusieurs parties, notamment entre les consultations. En conséquence, un nombre réduit de patient-e-s devrait être planifié.

Stage d'introduction (3^{ème} année d'études)

- En vue de la préparation du stage, la ou le MF et l'étudiant-e se **réunissent** au cabinet médical pour un entretien et passent en revue la check-list (annexe A).
- Dans la mesure du possible, chaque étudiant-e devrait pouvoir effectuer le stage en passant **4 jours complets** chez la ou le même (MF). Si pour des raisons pratiques, cela s'avère difficile soit pour la ou le MF soit pour l'étudiant-e, il est possible d'effectuer le stage en 8 demi-journées.
- La ou le MF devrait planifier 60 minutes de temps d'enseignement par jour de stage, avec la possibilité de diviser ce temps en plusieurs parties, notamment entre les consultations. En conséquence, un nombre réduit de patient-e-s devrait être planifié.

Stage longitudinal (4-5^{ème} années d'études)

- En vue de la préparation du stage, la ou le MF et l'étudiant-e se **réunissent** au cabinet médical pour un entretien et passer en revue la check-list (annexe A).
- Le stage a toujours lieu le même jour de la semaine, soit le mardi, soit le vendredi. La présence de la ou le MF est requise à chaque jour de stage. Il est toutefois possible que

2 MF au maximum se réunissent afin de proposer le stage en commun. La responsabilité du stage repose cependant sur un·e seul·e de ces deux médecins.

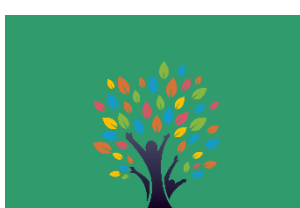
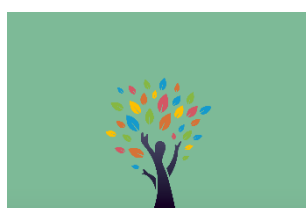
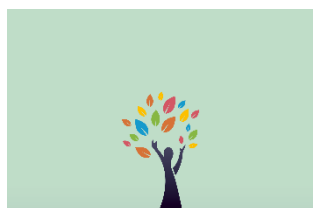
- Chaque jour de stage manqué, suite à un empêchement soit du côté de la ou le MF, soit du côté de l'étudiant·e, doit être rattrapé. La totalité des 15 jours de stage doit avoir lieu afin de valider ce dernier. Le jour de rattrapage peut exceptionnellement avoir lieu un autre jour de la semaine, pour autant que ce ne soit pas sur un jour de cours ou de rotation clinique. Les 15 jours de stage doivent être répartis sur l'ensemble des mois prévus pour ce stage, afin de garder les bénéfices de l'aspect longitudinal.
- Le temps de présence au cabinet est fixé à 7 heures par jour de stage. L'étudiant·e peut être partiellement encadré·e par les assistant·e·s médical·e·s afin d'acquérir des compétences pratiques telles que pratiquer une prise de sang, effectuer des ECG, donner des instructions aux patients ou d'autres tâches similaires.
- La ou le MF devrait planifier 90 minutes de temps d'enseignement par jour de stage, avec la possibilité de diviser ce temps en plusieurs parties, notamment entre les consultations. En conséquence, un nombre réduit de patient·e·s devrait être planifié.
- En plus de l'évaluation à compléter une fois le stage terminé, permettant d'évaluer et valider le stage, le ou la MF a **une évaluation de mi-stage** à compléter directement sur la plateforme Frimed, idéalement au courant du mois de mai. Elle servira à l'étudiant·e pour compléter son rapport de fin d'année.

Stage final (6^{ème} année d'études)

- En vue de la préparation du stage, la ou le MF et l'étudiant·e se **réunissent** au cabinet médical pour un entretien et passer en revue la check-list (annexe A). Ceci n'est pas nécessaire si le stage longitudinal a déjà eu lieu dans le même cabinet.
- La durée du stage final est de 2 mois avec la possibilité de passer 2 fois 1 mois dans des cabinets différents.
- Le temps de présence au cabinet est fixé à 8 heures par jour de stage. Il faut planifier 60 minutes d'enseignement par jour avec la possibilité de diviser ce temps en plusieurs parties, notamment entre les consultations. En conséquence, un nombre réduit de patient·e·s devrait être planifié.
- La présence de la ou du MF est requise chaque jour durant la période du stage. Cependant, il est possible que 3 MF au maximum se réunissent afin de proposer ce stage en commun. A cet égard, chaque MF doit prendre au moins 25% du temps d'enseignement en charge. La responsabilité repose sur une seule de ces personnes.
- Ce cycle d'études étant bilingue, l'étudiant·e doit prévoir au moins 2 mois de stage en allemand et 2 mois de stage en français (cela ne concerne pas nécessairement le stage de médecine de famille mais la totalité des stages finaux). Il est fortement recommandé d'effectuer un stage en campagne, car le spectre des pathologies ainsi que de la patientèle sont différents par rapport à celui de la ville.
- Un mois compte au moins 19 jours de stage. L'attestation peut être établie uniquement si la totalité de ces 19 jours de stage ont eu lieu. En cas d'empêchement de la part de l'étudiant·e ou de la ou le MF, la journée manquante doit être rattrapée. Le stage débute le premier jour ouvrable du mois et se termine le dernier jour ouvrable du mois. Aucun étudiant·e ne doit être accueilli·e en stage au cours d'un mois pendant lequel la ou le MF a prévu des vacances (exception : jours fériés).

Résumé des différents stages

	Stage d'observation	Stage d'introduction	Stage longitudinal	Stage final
Année d'études	1 ^{ère} année	3 ^{ème} année	4-5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Niveau	Bachelor	Bachelor	Master	Master
Cabinet	Médecine de famille	Médecine de famille <u>ou</u> pédiatrie	Médecine de famille	Médecine de famille <u>ou</u> pédiatrie
Durée du stage	1 jour	4 jours	15 jours (mardi / vendredi)	19 jours
Période de stage	Entre novembre et décembre	Entre décembre et février	De février à décembre	D'avril à avril l'année suivante
Temps d'enseignement par jour de stage	60 minutes	60 minutes	90 minutes	60 minutes
Temps de présence au cabinet	7h / jour	7h / jour	7h / jour	8h / jour
Nombre maximal de médecins formateurs (MF)	1	1	2	3
Nombre d'étudiant-e-s par médecin	Max. 10	Max. 2	1	Max. 4
Spécificité			Évaluation de mi-stage	



Assurances

Accident

Toute personne domiciliée en Suisse est dans l'obligation d'avoir une assurance maladie. Celle-ci agit comme assurance accident pour les étudiant-e-s. En premier lieu, les étudiant-e-s qui subissent un accident dans le cadre de leur stage en médecine de famille ou sur le trajet du travail le signalent à leur caisse d'assurance maladie. Il n'y a aucune couverture d'assurance de la part de l'Université de Fribourg.

En cas d'accident professionnel (par exemple piqûre accidentelle), le MF doit adresser l'étudiant-e immédiatement au service de la médecine du personnel de l'HFR (☎ +41 26 306 06 30, Ma - Ve : 08h30 - 17h30) qui prendra les mesures nécessaires (mise en œuvre de mesures immédiates, enquêtes d'entourage, etc.). Aucune prise de sang ni autre mesure effectuée au cabinet médical ne sera prise en charge par l'université de Fribourg.

Responsabilité civile

Comme toutes les activités des étudiant-e-s dans le cabinet médical se déroulent sous la supervision de la médecin formatrice ou du médecin formateur, c'est son assurance qui entre en vigueur. Toutefois, il est conseillé au MF de faire confirmer la couverture RC pour l'étudiant par l'assurance avant le début du stage, en demandant expressément de faire figurer dans le contrat la couverture pour des étudiants en stage au cabinet. L'Université de Fribourg n'offre aucune couverture d'assurance.

Obligation du secret médical

Les étudiant-e-s sont soumis au secret professionnel, ce qui doit être abordé à nouveau lors de la réunion préparatoire. C'est à ce moment-là qu'elle ou ils signent également le formulaire (Annexe B).

Habillement et matériel

Les étudiant-e-s optent pour une tenue vestimentaire adéquate, et doivent apporter une blouse blanche, un stéthoscope ainsi que leur badge sur le lieu du stage.

Pour le stage d'observation, la médecin formatrice ou le médecin formateur fournit un stéthoscope et un badge à l'étudiant-e en cas de besoin.

Trajet vers le lieu de travail

Chaque étudiant-e est responsable de son déplacement sur son lieu de travail. Les frais de déplacement sont à sa charge.

Contrat de travail

Lorsque la médecin formatrice ou le médecin formateur accepte une demande de stage sur la plateforme Frimed, le contrat entre en vigueur. Ainsi elle ou il s'engage à accueillir l'étudiant-e au cabinet durant la période déterminée et s'organise de façon à disposer de suffisamment de temps pour la formation de l'étudiant-e. En cas d'empêchement pour cause de force majeure, la médecin formatrice ou le médecin formateur est tenu-e d'informer l'Institut de Médecine de Famille (IMF) au plus vite afin de trouver une autre place de stage.

Il n'est pas permis de se faire remplacer au cabinet par l'étudiant-e.

Vacances

Les jours de vacances ne sont possibles que pendant le stage final.

L'étudiant·e a droit à 2 jours de vacances par mois durant le stage final, en plus des jours fériés officiels, pour autant que le nombre de jours de stage au cabinet médical soit au minimum de 19 jours.

Absences pendant le stage

Toute absence non-prévue dépassant un jour doit être annoncée et justifiée auprès du secrétariat de l'IMF. En cas d'absence de plus de trois jours pour cause de maladie ou accident, l'étudiant·e a l'obligation de remettre un certificat médical à l'IMF. En cas d'absence prolongée, le stage devra être reconduit partiellement (après consultation).

Changement / annulation / interruption du stage

Toute modification ou annulation doit être faite avec l'accord de l'IMF.

Si le nombre de jours de stage est inférieur à 15 pour le longitudinal ou 19 pour le stage final, la ou le médecin sera rémunéré·e au prorata du nombre de jours de stage au cabinet. A noter que si l'étudiant·e n'a pas effectué 15, respectivement 19, jours de stage, son stage ne sera pas validé. Il est donc impératif d'informer immédiatement l'IMF de toute interruption, même temporaire, de stage.

Problèmes durant le stage

Tout problème, se déroulant avant, durant ou après le stage, doit être annoncé au plus vite auprès du secrétariat de l'IMF (secretariat-imf@unifr.ch) afin de trouver rapidement une solution qui permette la continuation et/ou validation du stage.

L'IMF peut prendre la décision d'annuler un stage. Dans ce cas, la médecin formatrice ou le médecin formateur est rémunéré·e au prorata des jours de stage effectués.

Charte de prévention et d'action pour la protection de l'intégrité des étudiant·e·s

L'hôpital fribourgeois (HFR), le réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), l'Institut de Médecine de Famille de l'Université de Fribourg ainsi que les cabinets médicaux de médecine de famille en lien avec la formation des étudiant·e·s en Master de médecine de l'Université de Fribourg s'unissent pour agir au niveau de la prévention et des actions concrètes pour promouvoir le respect de l'intégrité de chacun·e, notamment concernant le harcèlement moral et sexuel et les discriminations liées au sexe et à l'orientation sexuelle afin de garantir un environnement respectueux. Ces principes s'appliquent à l'ensemble du personnel participant à la formation des étudiant·e·s.

Cadre légal de la charte

Les bases légales de la charte sont la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), les Directives du Rectorat de l'Université de Fribourg concernant des mesures contre le harcèlement sexuel à l'Université de Fribourg du 17 février 2003 et l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) du 14 décembre 2015 (122.70.14).

Engagement et actions

Chaque établissement prône la politique tolérance zéro en s'engageant à mettre en place et en prenant les mesures adéquates garantissant aux étudiant·e·s un cadre d'écoute, de confidentialité et de sécurité. Pour ce faire, les étudiant·e·s bénéficient d'une procédure de témoignage claire adaptée pour chaque établissement avec pour buts, de limiter, déceler et répondre de manière légale et efficace aux situations affectant l'intégrité de chacun·e notamment concernant le harcèlement moral et sexuel, les discriminations liées au sexe et à l'orientation sexuelle.

Charte du professionnalisme

Pour les étudiant·e·s

Les étudiant·e·s s'engagent à avoir un comportement respectueux envers le médecin du cabinet ainsi que le personnel médical qui les accueille. Ce respect, accompagné de toute la bienveillance nécessaire, est à assurer tout particulièrement à l'égard des patient·e·s.

De par leurs activités cliniques, les étudiant·e·s sont des professionnel·les de la santé à part entière et sont donc soumis au secret professionnel.

Pour les médecins

Les médecins s'engagent à respecter les étudiant·e·s, à les superviser avec bienveillance et à se montrer disponible pour eux.

Ils participent à la formation continue pédagogique afin de garantir une transmission de qualité.

Annexe A - Check-list pour la réunion préparatoire

- Le cabinet a été visité ensemble.
- Le profil du médecin formateur ou de la médecin formatrice (visites à domicile, ultrason, médecine complémentaire etc.) a été abordé.
- Concernant le stage longitudinal, les 15 jours de présence ont été fixés ensemble.
- Le secret professionnel est discuté ; l'étudiant·e signe le formulaire (annexe B)
- Les heures de présence ont été fixées (év. prendre en compte les horaires des transports publics).
- Des jours de rattrapage ont été fixés pour toute absence prévisible.
- L'étudiant·e a exprimé ses attentes concernant le stage.
- Le médecin formateur ou la médecin formatrice a exprimé ses attentes envers l'étudiant·e.

Annexe B - Formulaire d'obligation du secret

Mme/Mr: _____ né(e) le: _____

Adresse: _____

Téléphone/Email: _____

Je m'engage à respecter le secret professionnel dans le cadre de mon stage.

Je garderai le secret absolu à l'égard de tiers concernant toutes informations personnelles ou médicales portées à ma connaissance dans ce cabinet médical, soit en relation avec les patients ou leurs proches, soit en relation avec le cabinet médical et ses collaborateurs/trices.

J'ai été informé que la violation du secret professionnel est punissable par la loi.

Cet engagement vaut également après la fin du stage.

Lieu et date _____

Signature du **médecin formateur/formatrice** _____

Lieu et date _____

Signature de l'**étudiant-e** _____